

## Responsable de la formation

### Massil BENBOURICHE

- Docteur en Criminologie, Docteur en Psychologie, Psychologue,
- Maître de conférences - HDR, Psychologie et Justice, Université de Lille,
- Chercheur associé, Institut National de Psychiatrie Légale Philippe-Pinel (Canada),
- Collaborateur international, Centre International de Criminologie Comparée (Canada),
- Professeur associé, Département de Psychoéducation et de Psychologie, Université du Québec en Outaouais (Canada).

## Équipe pédagogique

### Anne CROCKER

Professeure, Département de Psychiatrie et d'addictologie, Université de Montréal et Directrice de la recherche et de l'enseignement universitaire à l'Institut National de Psychiatrie Légale Philippe-Pinel

### Nicolas ESTANO

Psychologue Clinicien (Unité de Psychiatrie et de Psychologie Légales / C.R.I.A.V.S Pôle Paris Nord EST), Expert Près la Cour d'Appel de Paris

### Jean-Pierre GUAY

Professeur, École de Criminologie, Université de Montréal

### Elliot LOUAN

Responsable d'études et de recherches, Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation, Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice

### Yann MAURIN

Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP 47)

### Valérie MOULIN

Maîtresse de Conférences en psychologie clinique, Université Grenoble Alpes

### Nathalie PRZYGDZKI-LIONET

Professeure des Universités en Psychologie et Justice, Université de Lille

### Sophie SAINT-LOUIS

M.Sc. Criminologie, Agente de planification de programmation et de recherche, Centre de formation en santé mentale, justice et sécurité, Institut national de psychiatrie légale Philippe Pinel

## Contact administratif

### Faculté PsySEF

#### Campus Pont de Bois

Secrétariat DU  
Bâtiment A  
BP 60149  
59653 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

Mail : [du-psysef@univ-lille.fr](mailto:du-psysef@univ-lille.fr)

## Tarifs

Tarif : 2000 € pour toute la formation (sous réserve du prochain Conseil d'Administration).

Effectif maximum : 20 personnes. L'ouverture de la formation est soumise à un effectif suffisant de stagiaires.

# Diplôme universitaire

## Janvier 2024

## Évaluation et interventions probantes en matière de prévention de la récidive

Formation continue - 6 mois

## Présentation et objectifs

Le contenu de ce DU s'inscrit pleinement dans la continuité du déploiement du RPO1, et plus largement de la mise en adéquation des pratiques professionnelles en matière de prévention de la récidive avec les règles européennes de probation. Il correspond à un besoin de formation autour des connaissances (savoirs) et des compétences (savoir-faire) des professionnels soucieux de mettre en œuvre une évaluation et des interventions probantes en matière de prévention de la récidive.

Le DU a pour objectif général de former les professionnels à l'évaluation et aux interventions probantes auprès des personnes placées sous main de justice. Plus exactement, en mobilisant les connaissances scientifiques les plus à jour et la perspective des pratiques fondées sur les données probantes, ce diplôme vise à transmettre :

- des connaissances théoriques en matière de prévention de la récidive,
- des compétences pratiques, qu'il s'agisse de savoir-faire ou de savoir-être en matière d'évaluation et d'intervention.

## Public visé et prérequis

Cette formation s'adresse aux professionnels de la Justice en prise directe avec une mission de prévention de la récidive et de réinsertion sociale, et dans une moindre mesure aux étudiants inscrits en Master et préparant un projet professionnel en lien avec cette mission.

La formation est également ouverte à tout autre professionnel relevant du domaine de la santé ou du domaine éducatif, souhaitant acquérir des connaissances et compétences spécifiques autour de l'évaluation et des interventions probantes en matière de prévention de la récidive.

Prérequis : posséder une Licence en psychologie, droit, ou sociologie ou avoir une pratique professionnelle dans un domaine en lien avec l'objet de la sélection (au minimum 1 an d'expérience).

## Partenariat pédagogique

Le contenu du DU répond aux besoins en formation des professionnels travaillant sur une mission de prévention de la récidive.



Le partenariat avec l'École nationale d'administration pénitentiaire permet de s'assurer du développement d'un contenu de formation, en adéquation avec les problématiques contemporaines et les attentes des professionnels français pour ce qui est de l'évaluation et des interventions probantes en matière de prévention de la récidive.

École nationale  
d'administration  
pénitentiaire

## Compétences acquises à l'issue de la formation

À l'issue de la formation, les participants seront capables :

- d'acquérir les connaissances et compétences pour réaliser une évaluation valide et fiable des besoins d'accompagnement et d'intervention,
- d'élaborer un plan d'intervention cohérent avec l'évaluation réalisée,
- de communiquer sur une évaluation ou un plan d'intervention au sein de son institution ou auprès d'autres institutions,
- d'acquérir des compétences dans la prise en charge des personnes placées sous main de justice et en particulier, l'intervention sur les attitudes pro-criminelles et les cognitions antisociales ainsi que la régulation des émotions,
- de s'initier aux principes de la recherche sur les pratiques fondées sur les données probantes,
- de développer un esprit critique face à la pratique de l'évaluation du risque de récidive.

## Organisation et programme

**Date** : de janvier à juin 2024

**Horaires** : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, les lundis, mardis, mercredis et jeudis

**Lieu** : les cours se dérouleront sur le campus de Pont de Bois à Villeneuve d'Ascq

**Durée** : 96 heures de cours + 24 heures pour la préparation du mémoire professionnel

La formation s'organise en 4 blocs de compétences :

- Bloc 1 : « Mettre en place une évaluation structurée et individualisée des besoins d'accompagnement et d'intervention » (48 H).
- Bloc 2 : « Mettre en place une intervention adaptée » (24 H).
- Bloc 3 : « Savoir interroger l'efficacité des actions et programmes mis en place » (12 H).
- Bloc 4 : « Savoir mobiliser les approches fondées sur les données probantes en matière de prévention de la récidive » (12 H)

La formation donne lieu également à la soutenance d'un mémoire professionnel portant sur le développement d'un programme ou d'une intervention sur une problématique spécifique en matière de prévention de la récidive. Ce travail peut être théorique et porter sur un programme ou une intervention qui n'est pas encore mis en place, ou être directement en lien avec les besoins de l'institution d'attache des professionnels.

**Module 1 - 24 h - L'évaluation structurée des personnes en matière de prévention de la récidive.**

- Bloc 1 - Calendrier : du lundi 8 au jeudi 11 janvier 2024 (équivalent 3 ECTS).

**Module 2 - 24 h - L'intervention auprès des personnes en matière de prévention de la récidive.**

- Bloc 2 - Calendrier : du mardi 6 au vendredi 9 février 2024 (équivalent 3 ECTS).

**Module 3 - 24 h - La recherche évaluative et l'évaluation de programmes en matière de prévention de la récidive.**

- Bloc 1 - Calendrier : du lundi 27 au jeudi 30 mai 2024 (équivalent 3 ECTS).

**Module 4 - 24 h - Problématiques spéciales en matière de prévention de la récidive.**

- Blocs 3 et 4 - Calendrier : du lundi 24 au 27 juin 2024 (équivalent 3 ECTS).

Les modules 1 et 3 sont aussi proposés sous la forme de deux certificats universitaires (CU) distincts. Il est possible de ne suivre que l'un de ces deux CU ou les deux. Le nombre de place est toutefois contingenté. Pour plus de détails, veuillez contacter le secrétariat pédagogique.

## Coût de la formation et possibilités de prise en charge

- Frais de formation : 2 000 € pour le public de formation continue.
- Effectif maximum : 20 personnes. L'ouverture de la formation est soumise à un effectif suffisant de stagiaires.

## Procédure de candidature

- Sélection sur dossier de candidature ([sur la page de notre site](#)) et entretien avec le jury de sélection. Ce jury sera composé du responsable pédagogique, d'un second enseignant-chercheur et d'un intervenant extérieur.

Les 2<sup>e</sup> phases sont sous réserve :

Dates de dépôt des dossiers : 1<sup>er</sup> phase : du 19 juin au 29 septembre 2023 - 2<sup>e</sup> phase : du 1<sup>er</sup> au 20 novembre 2023.

Jury (possibilité visioconférence) : 1<sup>er</sup> phase : du 2 au 13 octobre 2023 - 2<sup>e</sup> phase : du 4 au 8 décembre 2023.

Date de réponse : 1<sup>er</sup> phase : au plus tard le 27 octobre 2023 - 2<sup>e</sup> phase : le 15 décembre 2023.